

## CARACTERISTIQUES

- Adhésif de soutien de Nitto, aucune perte de performances
- Silicone flexible avec éléments chauffants en feuille gravée
- S'adapte aux objets de forme irrégulière
- Température d'utilisation +200 °C (maximum)
- Toutes les unités sont fournies avec un manuel d'utilisation
- Ne convient pas pour un fonctionnement autonome

## Tapis chauffant en silicone de RS Pro, 10 W, 100 x 100 mm, 12 V

RS code commande : 245-540



Les produits homologués par RS vous apportent des pièces de qualité professionnelle dans toutes les catégories de produits.

Notre gamme de produits a été testée par des ingénieurs et fournit une qualité comparable aux plus grandes marques sans avoir à payer un prix élevé.

## Description du produit

Le tapis chauffant en silicone de RS Pro fonctionne à une tension nominale de 12 V c.c., une puissance nominale de 10 W et une température nominale Peak de +300 Ce tapis chauffant en silicone en forme carrée mesure 100 x 100 mm. Il est conçu pour les zones où les méthodes de chauffage standard sont difficiles à appliquer. Ce tapis est autoadhésif et est doté d'éléments en feuille gravée intégrés Dans un composé en caoutchouc à base de tissu en verre .

## Caractéristiques générales

<b>Forme de tapis</b>	Carré.
<b>Applications</b>	Production de radiateurs ; Industries automobiles ; réparations de GRP (plastique renforcé de verre) ; Chauffage de fûts à température inférieure/moyenne, de cylindres, de plaques plates, de lavabos ou de machines de transformation alimentaire
<b>Empilage adhésif</b>	Oui
<b>Elément chauffant</b>	Le silicone.
<b>Type de câble</b>	Câble isolé PTFE

## Spécifications électriques

<b>Puissance nominale</b>	10W
<b>Tension d'alimentation</b>	12 V c.c.

## Spécifications mécaniques

<b>Taille de tapis rectangulaire</b>	100 mm x 100 mm
<b>Epaisseur</b>	1.4mm

Longueur de câble	500mm
-------------------	-------

## Spécifications de l'environnement de

Température de Peak	+300°C
---------------------	--------

## Homologations

Conformité/certifications	Ce/2011/65/EU et 2015/863
---------------------------	---------------------------

